DIOCÈSE L'ACTU EN BREF

DÉCLARATION

Comment parler de liberté si l'avortement est la seule option promue ?

✠ Laurent Ulrich, Archevêque de Paris Le 5 mars 2024

Il y a bien de la tristesse et de l'amertume à considérer le vote du Parlement réuni en Congrès, pour ce que ce vote traduit finalement : le refus d'accueillir la vie est désormais érigé comme un principe fondamental de la République. Et si l'on méprise ainsi l'enfant à naître, on sait aussi qu'il y a, à l'autre bout de l'existence, des personnes trop âgées, trop seules, trop pauvres ou trop malades, dont on ne manquera pas bientôt de dire – dont on dit déjà ! – que le geste le plus noble et fraternel serait, pour elles aussi, de précipiter leur fin.

Évêques, nous ne sommes pas les seuls à faire part de notre inquiétude sur ce sujet depuis maintenant des années. Qu'il me soit permis de dire que notre expression, la mienne, n'est pas celle d'hommes qui croient savoir mieux que les femmes quels droits doivent être les leurs et comment elles peuvent les exercer. Bien au contraire, elle est celle de pasteurs qui vivent aux côtés des femmes et des hommes de leur temps ; les souffrances et les angoisses qui traversent leurs vies ne nous sont ni inconnues, ni indifférentes. Ainsi, c'est Simone Veil qui soulignait, il y a cinquante ans, « qu'aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement ».

Avec les citoyens de tous bords qui veulent continuer à porter, au-delà des opportunismes partisans, le témoignage de la dignité indépassable de toute vie, nous croyons aussi que personne, quels que soient ses choix, ne peut ni ne doit être résumé ou réduit à ses actes. Nous considérons qu'il est en revanche de notre responsabilité d'interroger notre société. Comment peut-on parler de liberté si l'avortement est, au fond, la seule option promue ? Devons-nous en rester là et nous satisfaire de cet état des choses ? Il existe pourtant des alternatives, qui méritent d'être soutenues et valorisées. Depuis des décennies, des croyants et des non croyants se mettent simplement au service des femmes pour les accompagner à travers leur grossesse, qu'elles décident de garder leur enfant ou de le confier pour l'adoption. Je connais des associations qui, avec humanité et délicatesse, accueillent et soutiennent les futures mères en difficulté. Nous pouvons être heureux que de telles initiatives existent : loin d'être des gouttes d'eau dans l'océan, elles sont le signe que d'autres solutions peuvent être pleinement respectueuses du choix des femmes pour leur avenir et celui de l'enfant qu'elles portent.

Évoquer cette notion, centrale, de respect, conduit à s'inquiéter également pour les soignants. Le vote du Parlement réuni en Congrès fait peser une nouvelle menace sur leur liberté de ne pas pratiquer, pour des raisons qui leur appartiennent, une interruption volontaire de grossesse. Nous ne pouvons en effet pas concevoir que demain, un médecin ou une sage-femme puisse être condamné par la justice pour avoir refusé de mettre fin à une vie.

La tristesse et l'amertume que nous éprouvons ne doivent pas nous arrêter. Puisque nous voulons construire dans l'espérance une société toujours plus humaine et vraiment fraternelle, il nous appartient, avec tous les hommes et les femmes de bonne volonté qui ne se résolvent pas à considérer que le progrès ultime réside dans la seule protection des droits individuels, de poursuivre et d'amplifier nos efforts pour accueillir toutes les détresses et faire connaître toutes les options. Parce qu'il n'est de liberté sans choix, ni de choix sans conscience libre.